

Entretien avec le président du CCBE en 2026

ROMAN ZAVRŠEK

Quel est votre parcours professionnel et quels sont vos centres d'intérêt en dehors de votre activité d'avocat ?

Parcours professionnel

Roman Završek :

Je suis avocat en Slovénie et associé gérant du cabinet d'avocats Završek & Šnajder LLC. Je me concentre sur le droit civil et le droit des sociétés ainsi que les droits humains et je représente des clients devant les jurisprudences nationales et internationales (Cour européenne des droits de l'homme et Cour de justice de l'Union européenne). Depuis 2005, je dirige mon propre cabinet d'avocats, que j'ai ensuite transformé en société à responsabilité limitée. Après l'acquisition d'un autre cabinet d'avocats en 2018, je suis directeur associé du cabinet d'avocats Završek & Šnajder L.L.C. à Ljubljana.

J'ai étudié à l'université de Ljubljana, où j'ai obtenu un diplôme en droit (LLM) avec mention et un master en sciences avec une thèse sur « le droit d'être jugé dans un délai raisonnable » en vertu de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Au début de ma carrière, j'ai suivi une formation à la Cour d'appel de Ljubljana avant de travailler au greffe de la Cour européenne des droits de l'homme à

Strasbourg en tant que conseiller juridique pour la Slovénie, des expériences qui ont façonné mon approche de la défense et de la politique juridique.

Parallèlement à mon activité professionnelle, j'ai occupé plusieurs postes de direction dans la profession : je suis actuellement président du Conseil des barreaux européens (CCBE), après avoir présidé son comité PECO, et j'ai été président du barreau slovène pendant trois mandats, de 2012 à 2021. Je suis également membre du comité consultatif de l'Académie de droit européen (ERA) et conseiller auprès de l'Association internationale pour l'éthique et l'intégrité dans le domaine de l'intelligence artificielle, ce qui reflète mon engagement continu en faveur de l'évolution de la pratique juridique et de l'innovation responsable, ainsi qu'expert auprès du Conseil de l'Europe. Au début de ma carrière, j'ai également travaillé comme conseiller juridique au greffe de la Cour européenne des droits de l'homme et comme consultant juridique dans le secteur des télécommunications, des expériences qui ont façonné mon approche pratique et consciente des politiques en matière de représentation.

Au fil des ans, j'ai participé à des travaux législatifs et politiques, notamment à des initiatives sur la loi sur la profession d'avocat



> Roman Završek a officiellement pris ses fonctions de président du CCBE le 1^{er} janvier 2026.

en Slovénie, et j'ai publié des articles dans des revues juridiques nationales et étrangères. J'ai également été félicité par des chefs d'État et des barreaux régionaux pour ma contribution à la profession d'avocat en Europe centrale et du Sud-Est. Je parle couramment l'anglais et maîtrise l'allemand et plusieurs langues voisines, ce qui facilite mon travail et mon engagement transfrontaliers.

Centres d'intérêt en dehors des activités juridiques

En dehors de mes activités d'avocat, je suis passionné de sport. J'ai joué au hockey sur glace pendant 11 ans, principalement pour l'équipe municipale Olimpija, et j'ai été membre des équipes nationales juniors de Slovénie et d'ex-Yougoslavie. Je continue à pratiquer le tennis (y compris en tant qu'entraîneur), le VTT, le golf, le ski alpin et le ski de fond. Le temps dédié aux activités sportives, en intérieur et à la montagne,

me permet de garder les pieds sur terre, favorise le travail d'équipe et me permet de renouveler la discipline que j'apporte à mes dossiers et à mes fonctions de direction.

Pourquoi avez-vous souhaité devenir président du CCBE ?

Mon aspiration à diriger le CCBE trouve son origine dans mon engagement de longue date envers la profession d'avocat et ses valeurs fondamentales : l'indépendance, l'intégrité et la protection des droits humains. Au fil des ans, j'ai pu constater à quel point un leadership fort peut façonner non seulement les communautés juridiques nationales, mais aussi le paysage européen dans son ensemble. En tant que président du barreau slovène, j'ai été confronté à des défis importants : diriger la profession à travers des réformes législatives, défendre l'indépendance des avocats en période

→ Suite de l'entretien à la page suivante



> Roman Završek animant une table ronde sur « La numérisation des systèmes judiciaires et ses implications pour la profession d'avocat » au Parlement européen lors de l'événement CCBE-ELF le 3 octobre 2025.

→ Suite : « Pourquoi avez-vous souhaité devenir président du CCBE ? »

de pression politique et mener à bien la résolution d'un différend majeur avec le gouvernement concernant des perquisitions illégales dans des cabinets d'avocats. Ces expériences m'ont appris l'importance de la résilience, de la recherche du consensus et d'une communication transparente.

À l'échelle européenne, le CCBE représente plus d'un million d'avocats de 46 pays. La présidence offre une occasion unique de favoriser la coopération et l'innovation, en particulier en pleine transformation numérique de la justice et à un moment où les exigences de notre profession évoluent. Par exemple, présider le comité PECO du CCBE a nécessité de concilier les divers points de vue des États membres et de jeter des ponts entre les traditions juridiques, parfois face à des intérêts contradictoires ou à des changements de réglementation rapides.

En fin de compte, j'ai brigué la présidence du CCBE afin de contribuer à garantir que

les avocats de toute l'Europe restent unis dans la défense de l'état de droit et de l'accès à la justice. Mon objectif est de renforcer notre parole collective, de soutenir la profession à travers le changement et de défendre les valeurs qui nous définissent.

Sur quelles questions le CCBE se concentrera-t-il cette année ?

Le CCBE se tourne vers 2026 avec la ferme volonté de façonner l'avenir de la profession d'avocat en Europe. Dans un monde en pleine mutation, le CCBE continuera à être une voix fiable et tournée vers l'avenir pour les barreaux et les européens en coopérant activement avec les institutions européennes et internationales afin d'anticiper les défis et de saisir les opportunités.

Fort de la formidable dynamique de ces dernières années, 2026 s'annonce comme une année dynamique et marquante, au cours

“

Les priorités du CCBE en 2026

2026 s'annonce comme une année dynamique et marquante, au cours de laquelle le CCBE renforcera l'état de droit, favorisera l'accès à la justice et soutiendra les avocats dans leur rôle essentiel au cœur des sociétés démocratiques.

”

de laquelle le CCBE renforcera l'état de droit, favorisera l'accès à la justice et soutiendra les avocats dans leur rôle essentiel au cœur des sociétés démocratiques.

Comités du CCBE

Les 26 comités du CCBE se concentreront sur un large éventail de questions en 2026. Chaque comité dispose d'une liste indicative complète des questions qu'il prépare en prévision de l'année à venir. Les travaux des comités concernent de nombreuses questions, allant de la justice aux technologies, en passant par la déontologie et les droits humains.

Par l'intermédiaire de ses comités, le CCBE coopère en permanence avec la Commission européenne en contribuant aux processus législatifs et décisionnels par l'intermédiaire de consultations, d'avis d'experts, de prises de position et de la participation à des forums de parties prenantes. Ce dialogue concerne des domaines majeurs tels que l'état de droit, la numérisation de la justice, les droits procéduraux, la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'accès à la justice et la protection du secret professionnel.

Le CCBE entretiendra également des relations étroites avec le Parlement européen, en particulier avec les commissions parlementaires concernées,

afin de garantir que le point de vue des avocats soit pris en compte lors de l'examen et des débats législatifs. Des échanges réguliers avec le Parlement européen favorisent une prise de décision éclairée sur les questions relatives à la justice, aux droits fondamentaux et au marché intérieur qui ont une incidence sur les services juridiques.

Le CCBE se réjouit également de ses interactions avec la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, le Conseil de l'Europe, ainsi que de ses échanges avec d'autres organismes, notamment l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, le Parquet européen, la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats et de nombreuses autres parties prenantes.

Rapport de la Commission sur l'état de droit

Le CCBE continuera à jouer un rôle actif et constructif en contribuant au rapport annuel de la Commission européenne sur l'état de droit en fournissant des informations détaillées et pratiques provenant de ses barreaux et membres à travers l'Europe. S'appuyant sur sa méthodologie établie, le CCBE soumettra des contributions ciblées

→ Suite de l'entretien à la page suivante

“

Le CCBE vise à garantir que la Convention devienne une norme solide et largement adoptée renforçant la protection des avocats.

”

Les priorités du CCBE en 2026

→ Suite : « Sur quelles questions le CCBE se concentrera-t-il cette année ? »

axées en particulier sur l'accès à la justice, l'indépendance et la sécurité des avocats, le secret professionnel et le fonctionnement efficace des systèmes judiciaires. En consolidant les informations au niveau national et en identifiant les tendances et les préoccupations transversales, le CCBE contribue à garantir que le rapport reflète fidèlement les réalités auxquelles sont confrontés la profession d'avocat et les justiciables, tout en soutenant les efforts de la Commission visant à renforcer l'état de droit en tant que valeur fondamentale de l'Union européenne.

Convention sur la protection de la profession d'avocat

Le CCBE poursuivra et intensifiera ses efforts pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre efficace de la Convention sur la protection de la profession d'avocat en s'appuyant sur l'importance accordée à cet instrument en 2025. Reconnaissant la Convention comme une avancée majeure pour l'indépendance et la sécurité des avocats dans toute l'Europe, le CCBE continuera à coopérer avec les barreaux nationaux, les gouvernements et les institutions européennes et internationales concernées afin de sensibiliser à son importance et à ses implications pratiques. Grâce à ces efforts, le CCBE vise à garantir

que la Convention devienne une norme solide et largement adoptée renforçant la protection des avocats, l'accès à la justice et l'état de droit dans toute l'Europe et au-delà.

Volet « Justice » des négociations sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034

Le CCBE suivra également les négociations sur le volet « Justice » du cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 et y apportera sa contribution. Dans ce contexte, le CCBE s'efforcera de faire comprendre aux institutions de l'UE et aux États membres qu'un financement adéquat et stable de l'UE en faveur de la justice est essentiel pour faire respecter l'état de droit, garantir un accès effectif à la justice et soutenir l'application uniforme du droit de l'UE dans tous les États membres. Il est également primordial que les besoins de formation des avocats soient pris en charge dans le cadre du programme Justice.

Coopération mondiale avec la profession d'avocat

Au-delà de ses barreaux membres, le CCBE continuera à coopérer avec les barreaux et les organisations juridiques à travers le monde, reconnaissant la nature de plus en plus internationale de la pratique juridique et les défis communs auxquels la profession



> De gauche à droite : Imbi Jürgen, deuxième vice-présidente du CCBE, Roman Završek, président du CCBE, Alex Tallon, premier vice-président du CCBE, et Noemí Alarcón Velasco, troisième vice-présidente du CCBE.

est confrontée dans le monde entier. Le CCBE entretient des liens étroits avec de nombreuses organisations et, grâce à ces échanges, participe à des échanges mondiaux sur l'état de droit, l'indépendance de la profession d'avocat, l'accès à la justice, la déontologie et les nouveaux défis tels que la numérisation et l'intelligence artificielle. Cette coopération internationale permet l'échange de bonnes pratiques, une action coordonnée sur des points d'intérêt commun et des réponses conjointes aux menaces qui pèsent sur les avocats et les institutions juridiques du monde entier.

Perspectives pour 2026

Le CCBE aborde cette année avec confiance, ambition et détermination. S'appuyant sur sa profonde expertise institutionnelle, sa participation forte auprès des parties prenantes et sa voix influente aux niveaux européen et international, le CCBE continuera d'agir comme une force proactive, constructive et unificatrice pour la profession d'avocat. Grâce à un

travail stratégique tourné vers l'avenir, à une coopération étroite avec les institutions européennes et les partenaires mondiaux, ainsi qu'à un engagement sans faille en faveur de l'état de droit, des droits fondamentaux et de l'indépendance des avocats, le CCBE est bien placé pour obtenir des résultats positifs pour les systèmes judiciaires et la société dans son ensemble.

L'année 2026 sera marquée par une dynamique continue, une incidence considérable et de nouvelles occasions de renforcer le rôle des avocats en tant que garants essentiels de la justice en Europe et au-delà.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de partager ces réflexions. Je me réjouis de travailler avec mes confrères et consœurs de toute l'Europe pour défendre les valeurs de notre profession et veiller à ce que les avocats restent les garants essentiels de la justice dans un monde en constante évolution. ■

POUR SUIVRE LES ACTIVITÉS
DU CCBE EN 2026, VISITEZ
CCBE.EU ET SUIVEZ-NOUS
SUR LINKEDIN.

